



# REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2023.579.13

### SEANCE 9 JUIN 2023

#### DESIGNATION D'UN REFERT DEONTOLOGUE

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, à 20h45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme CORDIER Corinne, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

*CORDIER Corinne (Maire), SARRELABOUT Luc, FOURNILLON Anne-Marie, GUAJARDO FILIPPI Emmanuelle, MOREAU David, REMY Delphine (Adjoints au Maire), CHARREYRE Michèle, DORE RENOUST Véronique, TIGHIOUARET Ahmed, BRULE Lionel, CHARPILLET Philippe, William GRANET, LANGLET Louis, DUPRE Christian, FLANDRIN Elodie, FOUCHER Bruno, Conseillers municipaux.*

#### ABSENTS EXCUSES :

*M. FERNANDES Joao José, (pouvoir Mme CORDIER)  
M. LAURAC Sylvain (pouvoir à M. SARRELABOUT)  
M. DUPRAT Eric, (pouvoir à M. MOREAU)  
Mme BENOIST Morgane, (pouvoir Mme GUAJARDO)  
Mme SAYAG Emilie (pouvoir à M. LANGLET)*

#### ABSENTS :

*Mme Nadine WILLEMET  
Mme Valérie CHAILLIE*

M. David MOREAU est désigné secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	: 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	: 16
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	: 21
DATE DE LA CONVOCATION	: 2 juin 2023

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com

## DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

**Vu** l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**Vu** le Décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

**Vu** l'Arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

**CONSIDERANT** que, complété par l'article 218 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, dite « Loi 3DS », l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour tout élu local, de consulter un référent déontologue chargé d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques inscrits dans la Charte de l'élu local mentionnée à ce même article L.1111-1-1.

**CONSIDERANT** que le référent déontologue est désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, et que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes peuvent désigner un même référent déontologue par délibérations concordantes.

**CONSIDERANT** la proposition de la Communauté de Communes du Val Essonne tendant à la désignation de Madame Raymonde GAIOTTI ;

**Le conseil Municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré, par 20 voix pour et 1 contre (Emilie SAYAG) :**

- **DESIGNE** Madame Raymonde GAIOTTI en qualité de référente déontologue pour les élus de la commune de Saint-Vrain.
- **PRECISE** qu'elle est désignée pour toute la durée du présent mandat, qu'elle sera saisie à l'adresse : [referentdeontologue-elus@ccvalessonne.com](mailto:referentdeontologue-elus@ccvalessonne.com) et que ses avis seront rendus par ce même canal.
- **DIT** que Mme GAIOTTI percevra une indemnité de 80 euros par dossier et qu'elle pourra être saisie pour avis par un élu sur toute question le concernant personnellement et relative à l'application de la charte de l'élu local et des lois applicables en la matière.

Fait à Saint-Vrain, le 9 juin 2023

**Le Maire,**  
**Corinne CORDIER**



Certifié exécutoire après :  
- dépôt en Sous-préfecture le : .....  
- publication le : .....

Le Maire, Corinne CORDIER

*Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

REÇU EN PREFECTURE

le 23/06/2023

Application agréée E-legalite.com